

L'immigration

[Français]

Pendant 25 ans de ma vie, j'ai été associé à toutes ces questions de réfugiés. Lorsque j'étais étudiant, je me souviens avoir coordonné les efforts des étudiants, ici à l'Université d'Ottawa, au moment où j'étais président des étudiants, pour recevoir ces réfugiés qui arrivaient de Hongrie.

J'étais à ce moment-là président à l'université. Plus tard, j'étais député. Je me souviens de ma visite à Vienne où je voyais tous ces gens qui arrivaient de la Tchécoslovaquie. Une fois de plus j'avais fait ma part soit pour les recevoir chez nous au Canada, soit pour aider tous les groupements qui voulaient bien s'occuper de ces questions. Ensuite, nous avons vu tout ce flot de réfugiés qui se sont si bien intégrés au Canada. Je pense que le Canada n'a de leçon à recevoir de personne au sujet de sa générosité dans la question de ce qu'on appelle les *boat people*.

[Traduction]

Nous étions bien en avance sur tout le monde pour l'accueil de ces réfugiés. Il est dommage que des gens aient l'aplomb d'exploiter ceux qui sont dans le plus grand besoin. Ils sont dupés parce qu'ils n'ont personne à qui s'adresser et personne à qui faire confiance. Le député a tout à fait raison à cet égard.

• (1710)

Lorsque le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) était ministre de l'Immigration, il avait commandé une importante étude sur les conseillers en immigration. Nous avons à ce sujet un rapport très important que mon honorable collègue a sûrement vu et lu. Il s'agit d'un document de travail daté d'avril 1981 et intitulé: *L'exploitation de candidats à l'immigration par des experts-conseils sans scrupule*. Nous savions déjà à l'époque que des gens étaient victimes d'exploitation.

Nous préférions que ce soit un comité plutôt que le gouvernement qui examine cette motion pour que nous puissions faire des progrès au sujet de ce problème d'exploitation. En 1981 ou 1982 le ministre alors chargé de l'immigration avait pris un certain nombre de mesures, dont la création d'une section spéciale à la GRC, la mise sur pied de programmes spéciaux d'information et l'instauration de mesures spéciales au ministère. Je crois savoir que le ministère est, malheureusement, souvent très peu disposé à agir en ce domaine.

Ces derniers mois mon estimé collègue et ami, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), a posé des questions et donné son appui à l'initiative que le député propose aujourd'hui. Je serais très étonné si les députés du troisième parti à la Chambre n'étaient pas d'accord avec nous. Nous nous accordons tous, j'en suis persuadé, sur la question que l'on propose à notre réflexion aujourd'hui. Il ne suffit cependant pas d'y réfléchir; nous voulons qu'il se fasse quelque chose.

Rien n'a changé depuis que le ministre a fait effectuer ces études. Nous pensions que la création d'une section spéciale au sein de la GRC servirait de message mais les exploiteurs de ceux qui sont dans le plus grand besoin poursuivent leurs activités.

Le Canada est encore à s'édifier. Nous l'édifions chaque jour un peu plus. Je ne suis pas d'accord avec les gens qui disent que le Canada est un vieux pays. C'est un pays jeune

que nous batissons jour après jour. Vous y contribuez à votre façon, monsieur le Président, tout comme l'auteur de la motion. Chaque gouvernement tâche d'y laisser son empreinte. Nous avons besoin d'immigrants au Canada. Nous avons le devoir de faire comprendre aux Canadiens que nous avons besoin d'immigrants. Nous avons le devoir de leur expliquer que pour garder le Canada aussi bon qu'il l'est, nous avons besoin d'immigrants pour voir à ce qu'il y ait suffisamment de travailleurs au Canada.

Les deux soi-disant peuples fondateurs de notre pays—si j'étais un Esquimaou ou un Indien, cela m'énerverait beaucoup d'entendre Prud'homme parler des deux peuples fondateurs. Le Canada était déjà habité longtemps avant que mes ancêtres ne viennent s'y établir au XVIIe siècle. Je n'aime donc pas cette expression. S'il y a deux peuples fondateurs, ce sont les Esquimaux et les Indiens. Nous savons toutefois que ceux que nous appelons les peuples fondateurs, les anglophones et les francophones, sont sur leur déclin. C'est grâce aux nouveaux immigrants si le Canada est plus prospère et plus peuplé.

Imaginez la mauvaise impression qu'ont ces immigrants quand ils sont exploités par des conseillers et des avocats sans scrupules. Il est temps d'étudier cette question attentivement et de décider des mesures à prendre. Nous n'aurons pas à l'examiner bien longtemps, car de nombreuses études ont été faites, y compris celle du député de Winnipeg—Fort Garry en 1981, 1982 et 1983, quand il dirigeait ce ministère.

En conclusion, je souscris à l'essentiel de la motion, mais je voudrais y proposer un amendement. Avec le consentement de mon collègue qui a proposé la motion et de mon cher collègue du troisième parti et appuyé par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), qui fait preuve d'un très bel esprit de coopération cet après-midi, je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant les mots «de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter» et en les remplaçant par «le comité permanent du travail de l'emploi et de l'immigration soit autorisé à étudier l'opportunité que le gouvernement présente».

J'ai l'honneur de vous présenter cet amendement, monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre. Je remercie la Chambre de sa bonne volonté.

• (1720)

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer l'amendement proposé par mon collègue, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), ainsi que de souscrire à la motion du député d'Etobicoke-Nord (M. Pennock). Selon moi, la proposition tendant à donner au comité permanent le pouvoir d'examiner la question des experts-conseils en immigration sans scrupules et de trouver des façons de réglementer et, je l'espère, d'éliminer leurs activités, s'est déjà fait trop longtemps attendre.

Permettez-moi de noter les observations que le député d'Etobicoke-Nord a formulées dans son introduction, ainsi que devant le comité des affaires émanant des députés, lorsqu'il a témoigné. Il a déclaré, en novembre, que ses collaborateurs s'étaient entretenus avec les agents de la GRC, afin d'avoir une idée de l'étendue du problème. Il a ajouté qu'ils avaient alors appris que les médias n'exagéraient pas lorsqu'ils parlaient d'une exploitation sur une grande échelle. Il a précisé que selon les agents de la GRC, cette exploitation était fort répandue